

Direction des affaires juridiques, des assemblées, et de la commande publique

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le: 2 0 OCT. 2023

et publication ou notification le : 2 0 OCT. 2023

AR2023-138

Délégation de signature accordée à : Madame Kawtar HATAFI Responsable du service Ressources au sein de la direction de l'Action Educative

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-19 et R 2122-8,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que Madame Kawtar HATAFI, exerce les fonctions de Responsable du service Ressources au sein de la Direction de l'Action Educative de la ville de Nanterre,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il y a lieu de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Maire de Nanterre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Kawtar HATAFI, Responsable du service Ressources, pour la signature des courriers de refus dans le cadre des demandes de stages notamment dans les structures d'accueil d'enfant sans hébergement.

<u>Article 2</u> : Tout recours contre cet arrêté devra être porté devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à l'intéressée.

Nanterre, le 20 octobre 2023

- 100

e Maire de Nanterre

Raphaël ADAM